

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du Jeudi 1<sup>er</sup> Octobre 2020 -**

**Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

**20/025/ECSS**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Subventions à des associations oeuvrant dans le domaine de la petite enfance - Avenants aux conventions de fonctionnement 2020 - Paiement aux associations des subventions 2020.**

**20-35537-DPE**

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur les subventions à des associations oeuvrant dans le domaine de la petite enfance et sur les avenants aux conventions de fonctionnement 2020.

La Ville de Marseille a engagé depuis plusieurs années une politique de développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF 13).

A leur initiative, des gestionnaires associatifs, porteurs de projets dans le domaine de la petite enfance, ont souhaité intégrer les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) successifs conclus entre la Ville et la CAF 13, dont le dernier s'est terminé le 31 décembre 2019.

Par délibération n°19/1282/ECSS du 25 novembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé un nouveau dispositif dénommé Convention Territoriale Globale, signé entre la Ville et la CAF qui a débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Lors de la même séance, il a été également approuvé par la délibération n°19/1293/ECSS, les conventions, conclues avec chaque association bénéficiaire, précisant le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la Ville de Marseille. Ce concours financier concerne les différentes actions associatives menées suivantes :

- Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)
- Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Ces lieux d'écoute, de parole, de soutien à la fonction parentale, sont des lieux de socialisation du tout petit. Ils sont animés par des accueillants professionnels de la petite enfance. Ils permettent une transition progressive de la cellule familiale vers la vie collective.

- Relais d'Assistants Maternels (RAM)

Il s'agit de lieux d'échanges et d'information pour les professionnels et les familles. Ces relais servent d'intermédiaire entre les parents et les assistants maternels pour rapprocher l'offre de la demande et permettre, par ailleurs, une meilleure information des familles.

- Aide à la fonction parentale

Action particulière en faveur du soutien à la parentalité menée dans un cadre de pré-scolarisation.

Ces conventions prévoyaient le versement d'un acompte à valoir sur les crédits 2020 et mentionnaient un solde prévisionnel, dont le montant devait être déterminé après l'examen du projet détaillé de l'association et du vote du budget municipal 2020.

Après l'examen du projet détaillé, du vote du budget 2020 et de la réception et de l'analyse du rapport d'étape, les avenants aux conventions, ci-annexées, conclues avec chaque association bénéficiaire, fixent le montant annuel 2020 du concours financier de la Ville de Marseille.

Il convient de préciser, que lors de l'examen des rapports d'étapes, il a été pris en compte les circonstances particulières de fonctionnement des structures et de réalisation des activités au cours de cette année.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LA DELIBERATION N°19/1282/ECSS DU 25 NOVEMBRE 2019  
VU LA DELIBERATION N°19/1293/ECSS DU 25 NOVEMBRE 2019  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est attribué, selon le tableau ci-dessous, le concours financier de la Ville, sur le budget 2020 à des associations qui conduisent une ou des actions dans le domaine de la petite enfance.

N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BENEFICIAIRE	SUBVENTION TOTALE 2020 EN EUROS	ACOMPTE 2020 DEJA VERSE	SOLDE 2020 A VERSER
<b>Subventions aux établissements d'accueil régulier et occasionnel</b>					
4366	FAIL 13	LES PREMIERS PAS	35 830	17 915	17 915
N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BENEFICIAIRE	SUBVENTION TOTALE 2020 EN EUROS	ACOMPTE 2020 DEJA VERSE	SOLDE 2020 A VERSER
<b>Subventions aux établissements d'accueil régulier et occasionnel</b>					
11198	APRONEF	MINOTS DE LA VALLEE	2500	1 250	1 250
11577	AFAC BOIS LEMAITRE	MAC BOIS LEMAITRE	49030	24 515	24 515
11591	AEC LES ESCOURTINES	MAC LES ESCOURTINES	75 940	37 970	37 970
N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BENEFICIAIRE	SUBVENTION TOTALE 2020 EN EUROS	ACOMPTE 2020 DEJA VERSE	SOLDE 2020 A VERSER
<b>Subventions aux établissements d'accueil régulier et occasionnel</b>					
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES B-D-RH	LES GARIGUETTES	139 860	69 930	69 930
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES B-D-RH	LES REINETTES	133 160	66 580	66 580
N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BENEFICIAIRE	SUBVENTION TOTALE 2020 EN EUROS	ACOMPTE 2020 DEJA VERSE	SOLDE 2020 A VERSER
<b>Subventions aux établissements d'accueil régulier et occasionnel</b>					
25607	IFAC	LES CHABULLONS DE LA FOURRAGÈRE	70 840	35 420	35 420
40360	ASS ST JOSEPH AFOR	LES MYOSOTIS	51 070	25 535	25 535
41946	LA MAISON DES BOUT CHOU	CRÈCHE DU CHÂTEAU	106 980	53 490	53 490
N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BENEFICIAIRE	SUBVENTION TOTALE 2020 EN EUROS	ACOMPTE 2020 DEJA VERSE	SOLDE 2020 A VERSER
<b>Subventions aux établissements d'accueil régulier et occasionnel</b>					
42897	ASS CRÈCHES MICRO-BULLES	BULLE D'AIR	16 800	8 400	8 400
42897	ASS CRÈCHES MICRO-BULLES	BULLE DE ZEPHYR	17 640	8 820	8 820

N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BENEFICIAIRE	SUBVENTION TOTALE 2020 EN EUROS	ACOMPTE 2020 DEJA VERSE	SOLDE 2020 A VERSER
<b>Subventions aux établissements d'accueil régulier et occasionnel</b>					
140240	LA RIBAMBELLE	LA RIBAMBELLE	45 720	22 860	22 860
151834	ZIM ZAM ZOUM	ZIM ZAM ZOUM	38 630	19 315	19 315

N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BENEFICIAIRE	SUBVENTION TOTALE 2020 EN EUROS	ACOMPTE 2020 DEJA VERSE	SOLDE 2020 A VERSER
<b>Subventions aux Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)</b>					
8263	AEC AIR BEL	COCCINELLES ET PAPILLONS	4 500	2 250	2 250
11577	AFAC BOIS LEMAITRE	LA ROCHE DES FEES	11 000	5 500	5 500
11591	AEC LES ESCOURTINES	SAUTERAILES	4 500	2 250	2 250

N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BENEFICIAIRE	SUBVENTION TOTALE 2020 EN EUROS	ACOMPTE 2020 DEJA VERSE	SOLDE 2020 A VERSER
<b>Subventions aux Relais d'Assistants Maternels (RAM)</b>					
13677	UFCV	BABY RELAIS	11 000	5500	5500
13677	UFCV	RAM du12ème	11 000	5500	5500

**ARTICLE 2** Sont approuvés les avenants aux conventions ci-annexées conclues avec les associations inscrites sur le tableau ci-joint.

**ARTICLE 3** Madame la Maire, ou son représentant est habilitée à signer ces avenants et cette convention.

**ARTICLE 4** La dépense sera imputée sur les crédits du Budget 2020 Nature 6574.2 - Fonction 64 – Service 20302 - Action 11011416.

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Conseiller Métropolitain  
Vice Président du Conseil de Territoire  
Marseille-Provence  
Julien RAVIER**